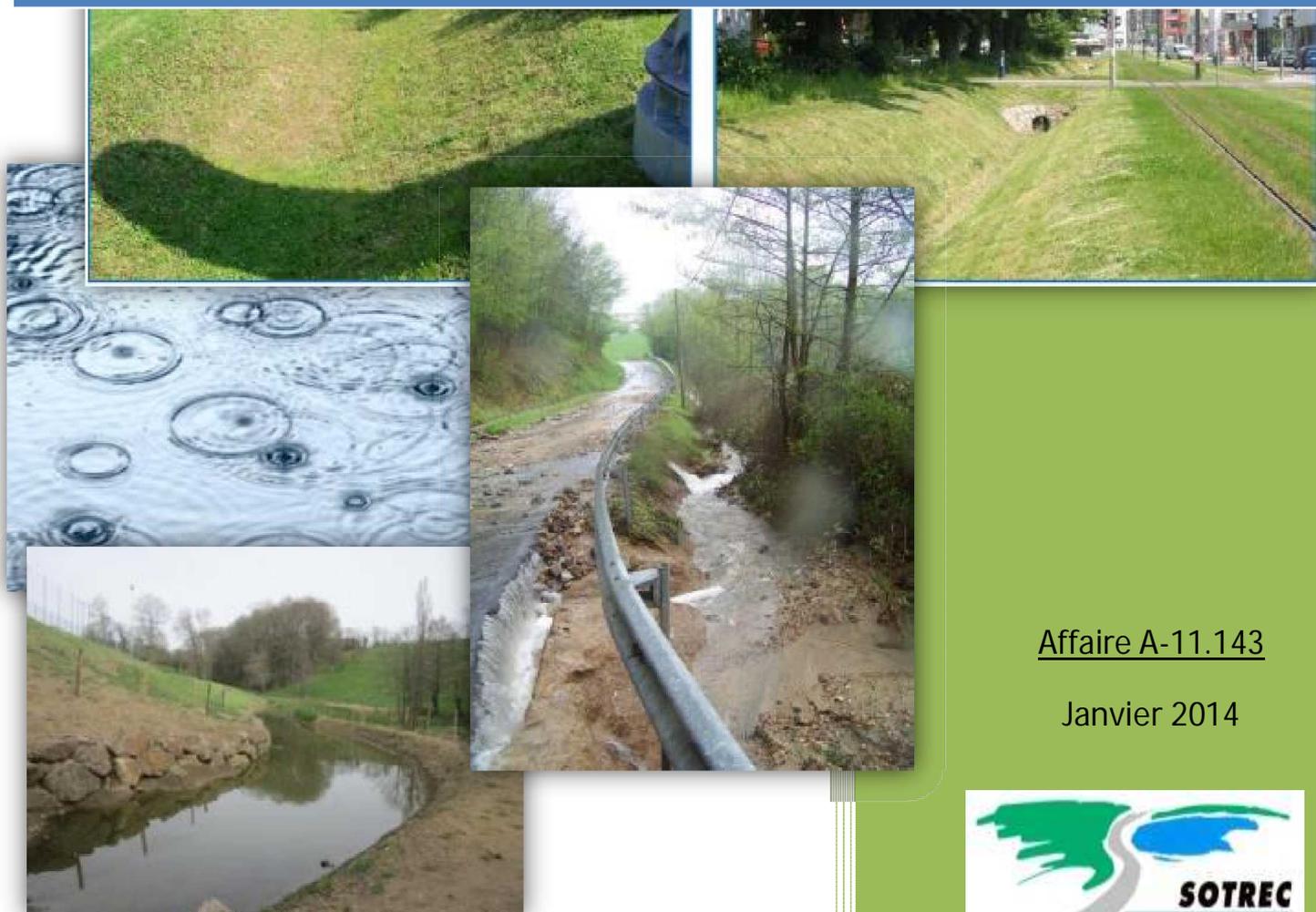




COMMUNE D'AVEIZIEUX



ZONAGE PLUVIAL : INVENTAIRE DES REJETS PLUVIAUX-Annexe 4



Affaire A-11.143

Janvier 2014



A. GENERALITES

Dans le cadre du rapport de Zonage d'Assainissement Pluvial, il est présenté ci-après la liste des rejets pluviaux existants sur la commune.

Une déclaration d'antériorité a été réalisée en 2011 par le Bureau Geolis. Celle-ci ne reprenait pas les rejets des déversoirs d'orage. Depuis, certains travaux de mise en séparatif du réseau ou de déviation d'eaux claires ont nécessité la création de nouveaux rejets.

B. REJETS DECLARES PAR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ANTERIORITE DE 2011

Rejet n°1 : Rejet de la salle polyvalente et du nouveau terrain de football

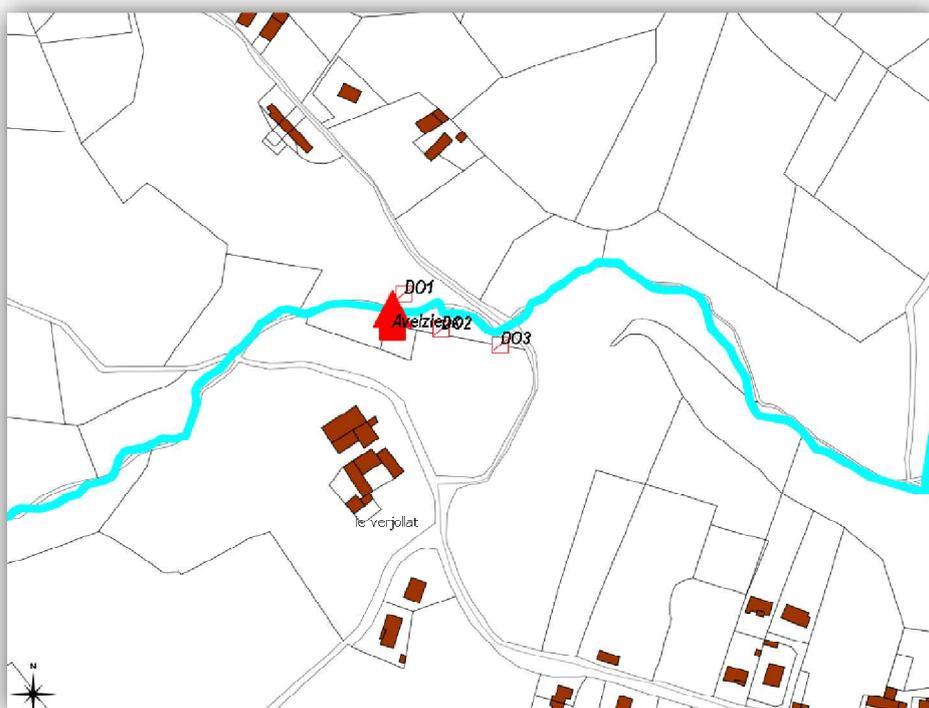
Rejet n° 2 : Rejet de la zone artisanale du Bouchet du Haut et lotissement « les Charmilles »

Rejet n°3 : Rejet du cimetière et du lotissement « Domaine du Verjollat » (et les eaux pluviales de la rue du Verjollat où un réseau séparatif est en projet)

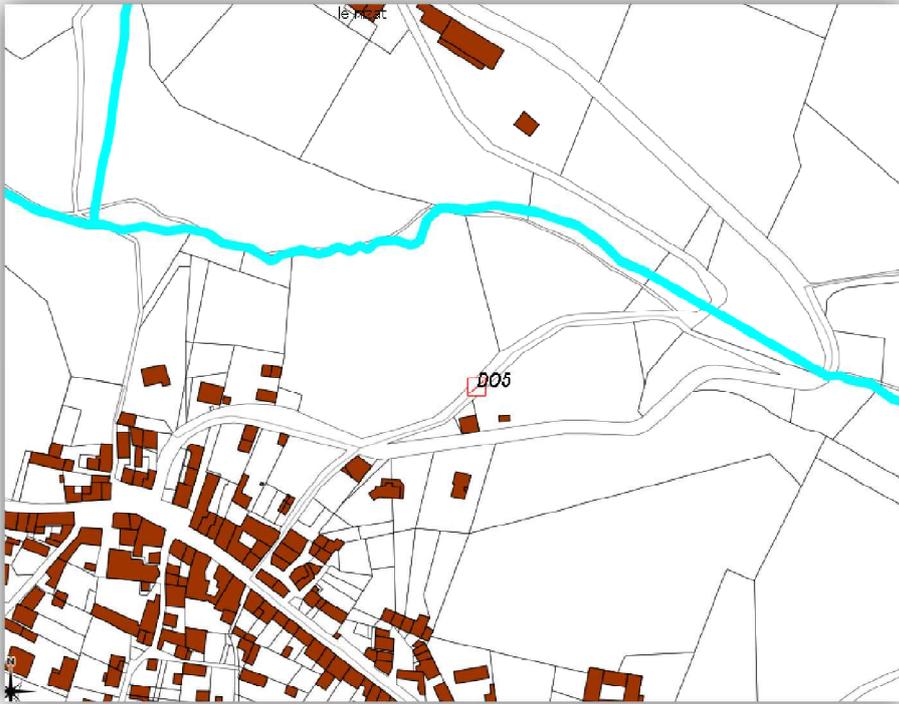
Rejet n°4 : Rejet du lotissement de maisons individuelles « Le Chirat »

C. REJETS DES DEVERSOIRS D'ORAGE

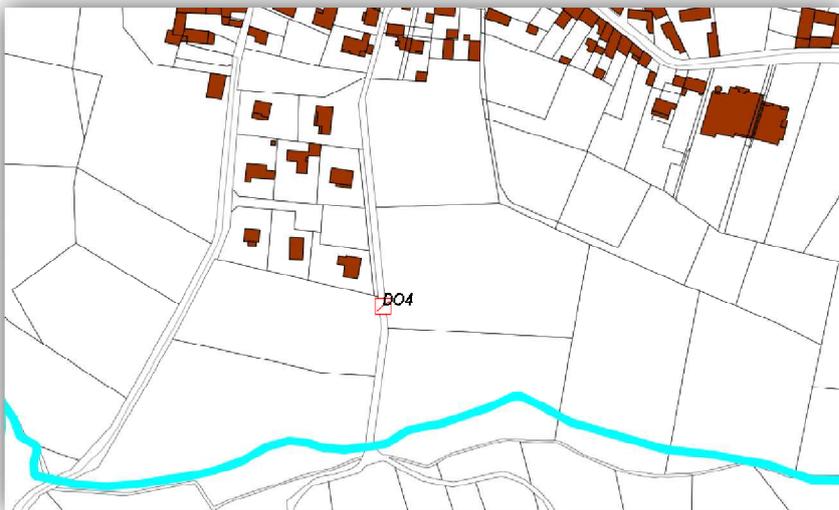
Rejet n°5, 6 et 7 : Rejet des DO 1, DO2 et DO3 situés à proximité de la station d'épuration



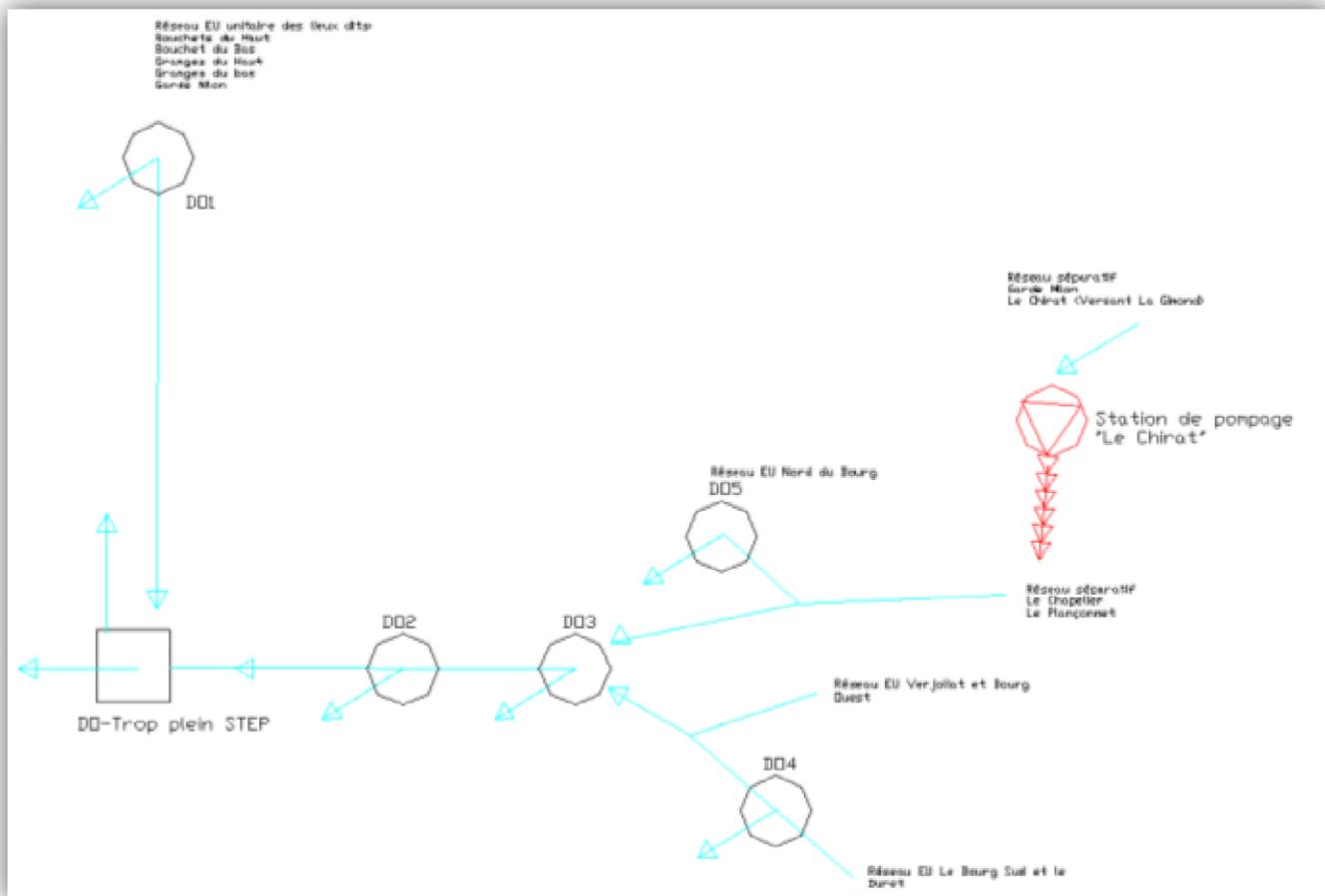
Rejet n°8 : Rejet du DO 5 au Nord du Bourg



Rejet n°9 : Rejet du DO 4 au sud du Bourg

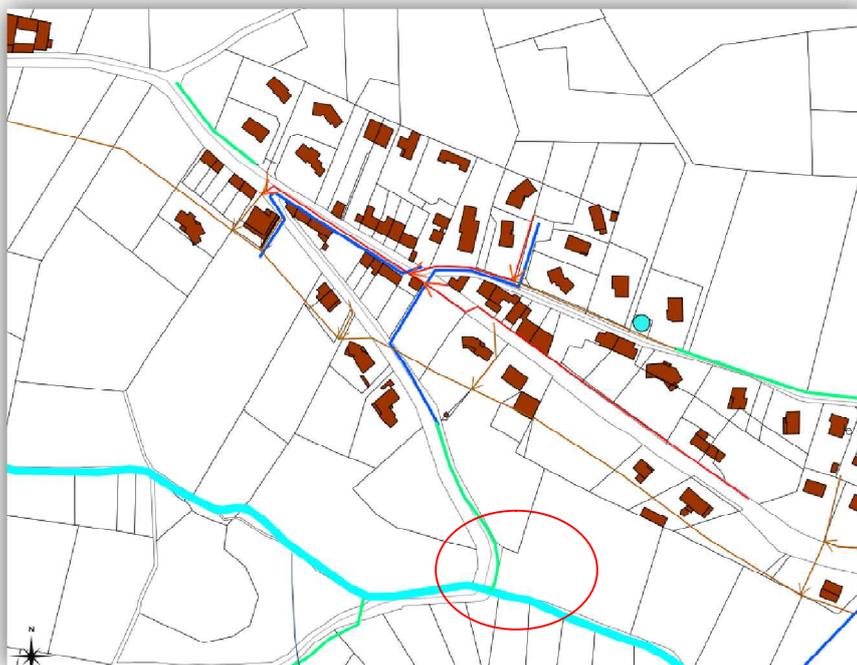


Synoptique de fonctionnement du réseau de collecte et des déversoirs d'orage :



D. AUTRES REJETS A DECLARER

Rejets n°10 et 11 : rejet EP du nouveau réseau séparatif du lieu dit « le Duret ».



Rejet n°12 : déviation des eaux du fossé de la RD11 au Duret

